



# BIENVENUE DANS LA NEWSLETTER DE FORME ET LOISIRS EXINCOURT

FORME ET LOISIRS EXINCOURT : 9, RUE DES NATIONS 95400 EXINCOURT  
Numéro d'enregistrement RNA : W955000673 - Identifiant SIREN : 884 586 785  
fanfan.svm@gmail.com / 03 81 34 60 75 ou jcdupre4@orange.fr / 06 80 90 24 66

2021-2022 N° 18



**Bonjour à toutes et à tous, adhérents et partenaires de Forme et Loisirs Exincourt.  
Bienvenue dans notre Newsletter, nous sommes le vendredi 29 avril 2022.**

## Fin des vacances, lundi 2 mai 2022, c'est la reprise !

Eh oui, les deux semaines de congés scolaires ont passé bien vite. A partir de lundi prochain 2 mai 2022, nous engageons la dernière phase de la saison sportive 2021 – 2022, qui s'achèvera le jeudi 23 juin. **Nous sommes très satisfaits des 2 marches organisées durant les vacances, qui nous ont permis de bouger tout en passant d'agréables moments en bonne compagnie. Super !**



**UNE TRES BONNE NOUVELLE : BRIGITTE EST RETOUR !** Françoise s'est entretenue avec Brigitte, qui a confirmé qu'elle sera parmi nous dès lundi soir 2 mai, à notre très grande satisfaction. Nous espérons que vous serez nombreuses lundi soir en salle MOREL pour l'accueillir pour son retour, pour l'encourager et la soutenir dans sa reprise d'activité. Nous assurons Brigitte de tout notre soutien dans l'épreuve qu'elle a franchi. Nous lui souhaitons de retrouver rapidement une pleine forme et une très bonne santé. **ALLEZ BRIGITTE, ON EST AVEC TOI !**



## IMPORTANT : Assemblée Générale 2022 : Vendredi 20 mai 2022 à 20h00 dans la salle n° 2 de la mairie d'Exincourt.

Vous vous souvenez certainement qu'en 2021, les restrictions sanitaires liées à la Pandémie de COVID-19 nous avaient interdits de notre retrouver physiquement en salle pour notre Assemblée Générale annuelle ordinaire. Comme la législation l'avait prévu en cette circonstance, nous avons réalisé une Assemblée Générale par consultation écrite en date du 6 juin 2021. Cette année, les contraintes sanitaires Covid-19 sont allégées. Elle nous permettent de renouer avec une tradition qui nous est chère. **Ainsi le 14 avril 2022, nous avons été en mesure de lancer, conformément à nos statuts, c'est à dire en respectant les 30 jours avant la date de la réunion, une CONVOCATION en bonne et due forme, pour vous demander d'assister à notre nouvelle l'Assemblée Générale 2022, qui se déroulera en présentiel le VENDREDI 20 MAI 2022, EN SALLE 2 DE LA MAIRIE D'EXINCOURT.** Nous sommes très heureux de pouvoir nous retrouver en salle pour partager ce moment de convivialité, instant tant attendu après ces longs mois de restriction de mouvement.

**La réunion doit commencer à 20 heures, mais l'accueil des participants est prévu dès 19h30 pour l'enregistrement des présences et la vérification du respect du Quorum de validité de la séance.**

L'Ordre du Jour comprend une présentation imagée du bilan d'activité de l'association, le rapport moral de la Présidente, le bilan financier de trésorière, les réponses aux questions écrites des adhérents. Un temps de parole libre est prévu en fin de réunion pour les présents. Le verre de l'amitié clôt l'AG.

**Nous devons insister sur l'importance de votre présence ou de votre représentation à la réunion, car la validité de l'Assemblée Générale est conditionnée au respect du Quorum de présence, soit 50% du nombre d'adhérents majeurs de la saison en cours plus une voix, pour cette année c'est 41 personnes au minimum présentes ou représentées. En l'absence de Quorum, l'Assemblée Générale serait annulée et une autre AG devrait être convoquée dans un délai de 13 jours, cette fois, sans contrainte de quorum à respecter. Votre présence est essentielle. En cas d'empêchement ou de contrainte majeure, nous vous demandons de bien vouloir faire usage de votre possibilité de déléguer à une tierce personne votre représentation en lui procurant votre "POUVOIR" décisionnel. Pensez-y et préparez assez tôt votre délégation. Dans ce cas, découpez et remplissez le formulaire en bas de page de la convocation, et remettez le, avec son accord, à la personne adhérente au club de votre choix. Si vous ne connaissez personne qui puisse être en mesure de vous représenter, remettez à un membre du bureau le bulletin avec votre nom et votre signature, mais sans désigner le nom de la personne déléguée.**

La personne en possession d'un ou plusieurs pouvoirs (2 max) se fera enregistrer à l'accueil et signera la liste d'émargement en conséquence : au regard de son nom et de ceux des personnes représentées. Elle aura LE DROIT DE VOTE correspondant à sa représentativité.

**Rappel des droits des adhérents au club : Tout membre actif majeur, inscrit pour la saison en cours et à jour de ses cotisations peut :**

- poser des questions non inscrites à l'ordre du jour. **La requête doit être formulée par écrit (courrier ou mail) auprès de la Présidente au plus tard pour le vendredi 6 mai 2022 minuit.**
- s'exprimer librement au terme de la réunion au point n°8 de l'Ordre du Jour.
- participer à tout vote qui pourra être décidé lors de l'AG sur décision du Bureau,

*Nota : Hormis les votes pour l'élection de membres de bureau toujours réalisés à bulletin secret, les autres votes ou demande d'approbation sont réalisés à mains levées.*

**Vous pouvez accéder à la Convocation à l'AG 2022, en téléchargeant le fichier présent dans la "page d'accueil" de notre site internet : [LIEN PAGE D'ACCUEIL](#)**